

Mougins, le 26 octobre 2020

Le Maire
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.
Cannes Pays de Lérins

Monsieur Michel AGNESE
Président
ASA de l'Aubarède
291 avenue des Fleurs
06250 MOUGINS

COPIE

Cher Monsieur le Président,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier dans lequel vous me faites part de vos inquiétudes concernant les conséquences de la dissolution de l'Association Syndicale Autorisée de l'Aubarède.

Sachez que je comprends parfaitement vos appréhensions légitimes compte tenu des conséquences sérieuses de l'aboutissement de cette démarche pour les nombreux propriétaires du lotissement de l'Aubarède.

Dès lors que la commune a été informée de l'intention de dissoudre la structure en charge de la gestion du lotissement de l'Aubarède, j'ai aussitôt fait part de mes craintes aux représentants de l'ASA de l'époque mais aussi aux riverains lors de mes rencontres régulières dans le quartier et également lors d'une réunion publique concernant le lotissement en avril 2013.

De plus, j'avais initié au même moment des réunions entre les services de la ville et les représentants de l'ASA au sujet du devenir du lotissement. Le résultat de ce travail a confirmé la nécessité de mettre en place une ou plusieurs entités juridiques afin de prendre le relais sur la gestion et l'entretien des voies privées en cas de dissolution de l'ASA. Il avait évoqué la création de plusieurs ASLP (Association Syndicale Libre des Propriétaires) dont la gestion est bien plus aisée qu'une ASA. Toutefois, leur constitution requiert l'unanimité des propriétaires concernés.

Vous me faites part également dans votre courrier de la désinformation faite par des personnes mal intentionnées laissant croire que la ville sera contrainte de récupérer la totalité des voies privées du lotissement dans le domaine communal. CE QUI EST PARFAITEMENT FAUX !

Il est important que chaque co-lotis ait bien conscience que cela ne sera pas le cas. En effet, en cas de dissolution de l'ASA et de non mise en place d'une autre structure, les voies privées devront être entretenues par chaque propriétaire riverain et dans le cas contraire seront délaissées avec un risque important de dévaluation du quartier.

Je tiens à rappeler que l'ensemble des voies privées du lotissement appartient à chaque propriétaire riverain et la gestion et l'entretien de celles-ci incombent à l'ASA de l'Aubarède.

La commune a accepté d'incorporer dans la voirie communale les seules voies privées ouvertes à la circulation publique pour lesquelles elle s'occupe d'ores et déjà de son entretien. Celles-ci, au nombre de trois, sont les suivantes : le boulevard de la Corniche, l'avenue de la Rocade et l'avenue des Chênes. Les autres voies privées étant des impasses et ne desservant que des propriétés privées, ne peuvent pas, juridiquement, être récupérées par la ville.

La dissolution de l'ASA aura donc de graves conséquences sur la gestion et l'entretien des nombreux chemins privés restants. Il est donc nécessaire qu'une ou plusieurs structures adaptées soient constituées afin de prendre le relais sur ces points précis. **IL EN VA DE LA QUALITÉ DE VIE DES CO-LOTIS, DE LA PROTECTION DE LA VALEUR IMMOBILIERE DE LEUR PROPRIETE ET DE L'ENVIRONNEMENT DU LOTISSEMENT.**

Comptant sur votre soutien pour rappeler les conséquences de la dissolution de l'ASA de l'Aubarède aux co-lotis qui ne seraient pas correctement informés de la situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Le Maire,


Richard GALY



MAIRIE DE MOUGINS - 72 chemin de l'Horizon CS 51000 - 06251 MOUGINS Cedex

Tél : 04 92 92 50 00 - cabinet@villedeougins.com

www.mougins.fr



#mougins

all
MAIRIE